

Le Temps, page 10 Suisse
16.02.2011

Berne a enterré l'enquête sur les vols de la CIA

WikiLeaks Des documents inédits en possession du «Temps» montrent comment le Conseil fédéral a cédé aux pressions américaines alors qu'il affirmait publiquement vouloir faire la lumière sur le transfert illégal d'un présumé terroriste

Jean-Claude Pécelet

Un cynisme consommé, doublé d'une grande déférence envers les Etats-Unis: ainsi apparaît le Conseil fédéral dans deux documents diplomatiques américains inédits sur le transfert aérien illégal d'un présumé terroriste en 2003. Les câbles remis au Temps montrent également l'acharnement des Etats-Unis à discréditer Dick Marty, rapporteur spécial du Conseil de l'Europe qui enquêtait sur les vols et les prisons secrètes de l'administration Bush.

Le 17 février 2003, 26 agents de la CIA enlèvent à Milan Hassan Mustafa Osama, dit Abou Omar, et l'amènent à la base militaire d'Aviano. Le soir même, un Learjet LJ-35 immatriculé SPAR92 le transfère à Rammstein, en Allemagne, survolant la Suisse en violation des engagements pris par les Etats-Unis. Le 18 février, Abou Omar est amené au Caire, où il sera torturé et emprisonné jusqu'en 2007; une cour égyptienne jugera alors son incarcération «infondée» et le libérera.

Fin 2005, le scandale des prisons et vols secrets est médiatisé. Dick Marty enquête dès novembre, le Ministère public de la Confédération (MPC) un mois plus tard. En janvier 2006 – la veille du jour où Dick Marty présente son premier rapport –, un câble de l'ambassade américaine à Berne (06BERN141, déjà publié) déplore l'intérêt des autorités suisses et des médias pour ces affaires.

L'ambassadeur américain Pamela Willeford a «averti les officiels que l'obsession pour les prisons et les vols – largement entretenue par le sénateur Dick Marty – risque de peser sur («overwhelm») la perception de la Suisse par Washington».

Message reçu. Tandis que le procureur milanais Armando Spataro mène sur le cas Abou Omar une enquête serrée qui aboutit à des arrestations dès juillet 2006 (et, au final, à la condamnation de 23 agents américains et deux italiens), il faut attendre fin septembre 2006 pour que le MPC livre un premier rapport au chef du Département de justice et police, Christoph Blocher. Le survol illégal de la Suisse y est qualifié de «vraisemblable, voire certain».

Comment ne pas froisser les Etats-Unis? Le Conseil fédéral les prévient avec délicatesse. Le 22 septembre – alors que le rapport du MPC est encore secret – trois diplomates du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ont averti l'ambassade des Etats-Unis. Ignorant les conclusions du MPC, le DFAE «espère qu'elles ne gêneront pas nos relations», dit un diplomate cité par un câble inédit (06BERN1804). Côté américain, on souligne le caractère «spéculatif» des éléments réunis par Dick Marty. On invite les interlocuteurs à chanter plus hardiment les liens avec les Etats-Unis. «Il ne suffit pas de dire des choses positives derrière des portes closes – les Suisses doivent aussi rendre publiques les bonnes nouvelles», écrit le nouvel ambassadeur, Peter Coneway, dans son commentaire.

Sur quoi le Conseil fédéral temporise. Ce n'est que le 14 février 2007 qu'il autorise le MPC à engager des poursuites pénales à propos du vol SPAR92 et du cas Abou Omar. Encore exclut-il de ces poursuites l'agent américain «Tom», dont le Blick révélait quelques mois plus tôt qu'il voulait acquérir en cachette les fichiers du syndicat Syna. «La Suisse ne tolère pas les violations des droits de l'homme, même dans le cadre de la lutte contre le terrorisme», affirme crânement le communiqué du gouvernement.

Tout autre est le discours que la conseillère diplomatique de Christoph Blocher tient le même jour à l'ambassade américaine. Selon

un autre câble inédit (07BERN151), elle «relativise» la décision du Conseil fédéral. «A un certain point, ajoute-t-elle, il fallait bien que le MPC obtienne l'autorisation de continuer son enquête.» Elle ajoute que son département ne peut commenter les accusations concernant le survol de la Suisse, ne détenant pas d'informations de première main («was not privy to evidence»).

Qu'en termes charmants l'impuissance des autorités suisses est ainsi dévoilée au partenaire américain! L'ambassadeur Coneway ne s'y méprend pas: «Difficile de dire quel type de preuves les Suisses possèdent, mais nous comprenons que le lien entre le vol SPAR92 et Abou Omar ne repose que sur les conjectures (sic) italiennes», écrit-il.

En novembre 2007, le MPC a «suspendu» l'enquête sur le vol SPAR92. Aucun communiqué n'a été diffusé.

Aujourd'hui, il «n'entend pas s'exprimer davantage», dit une porte-parole. La conseillère diplomatique de Christoph Blocher est allée travailler sous d'autres cieux, personne ne peut dire où. Un courriel adressé à son nom est resté sans réponse.

Entre-temps, les informations de Dick Marty ont été confirmées, ailleurs qu'en Suisse. Il y a trois semaines, un câble WikiLeaks (06ANKARA3352, public) révélait que la Turquie a prêté main-forte dès 2002 au transfert de prisonniers à la base d'Incirlik. En janvier 2006, Ankara démentait avec véhémence Dick Marty, qui disait cela dans son rapport. Juste après la publication de ce dernier, les transferts ont cessé.

«Le Conseil fédéral n'a jamais voulu parler avec moi du cas Abou Omar et du vol SPAR92», dit au Temps Dick Marty.